

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 8 DECEMBRE 2022

**ZAC JEAN ZAY : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA
CONVENTION A PASSER AVEC VALLEE SUD GRAND
PARIS POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DES
EQUIPEMENTS PUBLICS**

RAPPORT

Lors de sa séance du 28 juin 2018, le conseil municipal a adopté la convention relative au financement et à la réalisation des équipements publics dans la ZAC Jean Zay.

Cette convention, cosignée par Vallée Sud Grand Paris (VSGP) et la ville, fixe le montant de participation à régler par l'opération pour financer les équipements réalisés par la ville (groupe scolaire/ crèche, parking et médiathèque/ archives), ainsi que le montant à régler par la ville à l'opération pour la création des espaces publics.

Dans ce cadre, le coût des travaux du parking a subi une augmentation de 1 800 000 €, du fait de son extrême imbrication au milieu des autres chantiers de la ZAC menés par des groupements de promoteurs.

Ce surcoût étant lié à l'opération d'aménagement, Vallée Sud Grand Paris (VSGP) le prend en charge et augmente d'autant la participation de la ZAC au financement des équipements publics.

Il est demandé au conseil municipal de valider les termes de l'avenant n°1 à la convention relative au financement et à la réalisation des équipements publics dans la ZAC Jean Zay.



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 08 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 02 Décembre 2022 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 38 présents à cette séance.

PRESENTS : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, M. COLIN, Mme SANSY, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOURI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme RAFIK, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, Mme REMY-LARGEAU, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, Mme LAJEUNIE, M. HOBEIKA, Mme SALL, M. COURDESSES, M. EDOUARD.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

Mme ROLLAND	à M MEDAN	M. HUBERT	à Mme SANSY
Mme SCHLIENGER	à M. SENANT	Mme MACIEIRA-DUMOULIN	à M. COLIN
Mme ENAME	à M BEN ABDALLAH	M. GOULETTE	à Mme VERET
M. FOYER	à Mme LEMMET	Mme AUBERT	à M. VOULDOUKIS
M. BENSABAT	à Mme RAFIK	Mme GODEFROY	à M. COURDESSES
Mme DESBOIS	à M. MONGARDIEN		

Mme GALLI est désignée comme secrétaire.

La présente délibération a été adoptée par :

49 voix POUR
voix CONTRE
voix ABSTENTION
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE



**OBJET : ZAC JEAN ZAY : ADOPTION DE L'AVENANT N°1 A LA
CONVENTION A PASSER AVEC VALLEE SUD GRAND PARIS
POUR LE FINANCEMENT ET LA REALISATION DES
EQUIPEMENTS PUBLICS**

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5219-1 et L. 5219-5 ;

VU le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 311-4, L. 311-5 et suivants ;

VU sa délibération du 28 juin 2018 approuvant la convention relative au financement et à la réalisation des équipements publics dans la ZAC Jean Zay ;

VU le projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement et à la réalisation des équipements publics dans la ZAC Jean Zay ;

CONSIDERANT le surcoût du chantier du parking public en lien avec l'imbrication de celui-ci au sein des autres chantiers de la ZAC Jean Zay ;

Après en avoir délibéré :

ARTICLE 1^{er} – Approuve le projet d'avenant n°1 à la convention relative au financement et à la réalisation des équipements publics dans la ZAC Jean Zay.

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les actes afférents.

Suivent les signatures

.....



Pour extrait conforme
Le Maire
